



Montpellier, le 18 mai 2020

**Kléber MESQUIDA**  
Président du Conseil Départemental  
de l'Hérault

**MESDAMES ET MESSIEURS LES  
MAIRES DE L'HERAULT,**

KM/C5

**MASQUES TEXTILES**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, le Département a passé une commande groupée de masques en tenant compte des demandes ou des besoins formulés par les communes de l'Hérault qui ont souscrit à notre proposition.

Dans de précédents courriers, je vous avais, dans un premier temps, indiqué que le département prenait en charge 50 % du financement. Par la suite, Carole DELGA, Présidente de la **REGION**, m'a indiqué qu'elle accorderait une subvention pour cette opération. **L'ÉTAT** a également annoncé qu'il subventionnerait l'acquisition de masques en plafonnant le coût unitaire.

**LE DEPARTEMENT** a donc décidé que ces **MASQUES** seront fournis **GRATUITEMENT POUR LES HABITANTS**, ainsi **LES COMMUNES** de l'Hérault n'auront **AUCUNE PARTICIPATION FINANCIERE**.

D'autre part, alors qu'apparaissent des critiques et des contestations dans certaines communes sur la qualité des masques et leur faible durée de lavage, je tiens à vous rassurer par les précisions suivantes : Nos commandes ont été passées auprès de trois **FOURNISSEURS ET FABRICANTS FRANCAIS**. Il s'agit des sociétés **EMINENCE** qui est dans le Gard, **BOLDODUC** dans le Rhône, et **LAINIERE SANTE** dans le nord.

Ces masques respectent les **NORMES AFNOR**, ils sont de **CATÉGORIE 1 (plus haut degré de FILTRATION I soit de 94 à 98%)**. Par ailleurs, ils peuvent, eux, supporter entre **20 et 25 LAVAGES**. Il est à noter que **certains masques de catégorie 2** n'ont que **70% DE FILTRATION** et ne résistent qu'à **5 LAVAGES**. Notre choix s'est porté, lui, sur une **SECURITE MAXIMUM**.

En ce qui concerne les attributions de masques, comme je vous l'avais déjà annoncé, et je l'ai confirmé dans ma « **LETTRE aux HERAULTAIS** » d'avril 2020, les prévisions de réception au Département indiquées par les fournisseurs sont étalées entre **MI-MAI et MI-JUIN**.

Dès réception des masques, les répartitions pour les communes seront faites en tenant compte des quantités livrées, des besoins des territoires, notamment ceux qui n'ont pas pu s'approvisionner directement. Je peux vous confirmer que **DES LE 15 MAI, NOUS AVONS COMMENCE A LIVRER** un certain nombre de communes même si les quantités livrées par les fournisseurs étaient en deçà de leur engagement... A ce jour, nous estimons que toutes **LES COMMUNES AYANT ADHERE A LA COMMANDE**, seront toutes en possession des masques **D'ICI LE 22 JUIN**. Nous prévoyons donc, chaque semaine, un acheminement d'un contingent de masques en commune.

Je mesure pleinement l'impatience de chaque maire de pouvoir satisfaire les habitants, au vu du nombre d'interpellations reçues chaque jour... Je fais donc appel à votre compréhension car le sujet est très complexe...

Nous sommes maintenant en mesure de vous indiquer la ou les semaines de livraison en commune. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter **Dorian HISPA**, Chargé de mission à mon cabinet (mail : [dhispa@herault.fr](mailto:dhispa@herault.fr)).

En souhaitant que le présent courrier puisse vous rassurer, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères et cordiales salutations.

  
Kléber MESQUIDA,